

Nous avons le plaisir de vous présenter le contrat de Protection Juridique négocié pour vous auprès d'un assureur spécialisé en collaboration avec un cabinet d'avocat partenaire du groupe GSA, afin que vous soyez accompagné dans vos difficultés.

C'est une garantie simple et efficace pour faire valoir vos droits.

Pour vous aider à défendre vos intérêts, la Protection Juridique vous apporte les services suivants :

- **une assistance juridique par téléphone**
- **la gestion amiable de vos litiges**
- **la prise en charge de vos frais de procédure (avocat, expert...)**

Les garanties du contrat de protection juridique

- ☞ Travail salarié ou mandat social
- ☞ Projet d'investissement financier
- ☞ Vie quotidienne
- ☞ Véhicule
- ☞ Internet
- ☞ Santé
- ☞ Patrimoine immobilier
- ☞ Biens locatifs
- ☞ Successions
- ☞ Usurpation d'identité
- ☞ Protection fiscale
- ☞ Protection pénale

Les atouts du contrat

- ✓ Une garantie complète pour tous les domaines de votre vie privée
- ✓ L'information juridique par téléphone et la gestion amiable des sinistres sont assurées par un avocat spécialisé partenaire de GSA
- ✓ Une prime unique quel que soit le nombre de litiges déclarés
- ✓ Une garantie jusqu'à 15 000 € par sinistre
- ✓ Pas de franchise et pas de sous limitations de la prise en charge des honoraires

Exemples de litiges

- Le pacte d'actionnaires que vous aviez mis en place pour votre entreprise est remis en cause par un investisseur.
- Votre carte de crédit est débitée deux fois à la suite de la location d'un véhicule à l'étranger.
- Votre véhicule tombe en panne quelques kilomètres à peine après que vous l'ayez confié au garagiste chargé de son entretien.
- Vous faites l'objet d'une proposition de rectification dans le cadre de votre ISF.
- Vous avez fait procéder à la rénovation de votre résidence secondaire et constatez de nombreuses malfaçons.
- Votre identité a été usurpée par un tiers, ce qui vous occasionne d'importants préjudices.
- Votre employée de maison conteste la rupture de son contrat de travail et son solde de tout compte.
- Après une opération, des complications surviennent : l'établissement de soins conteste son implication.